Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 060-216002105-20240320-DELIB202415-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024 15

SEANCE DU 20 MARS 2024

Convocation du	**27 novembre 2023**
Affichage du	**04 mars 2024**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EPFLO 2023

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT MARS à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
M MARECHALLE James, procuration à Mme LACOUR Aude
Mme MEYFROODT Charlotte,
Mme SPIRA Julie,
M THOMA Hervé,
Mme RIGARD Sabine,
M GUERRERO Juan,

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment L.1411-3 et L1411-7

CONSIDERANT QUE le rapport d'activité de L'EPFLO de l'exercice 2023 a été adressé à la commune, il convient de le présenter au Conseil Municipal et d'en prendre acte

Après avoir l'exposé du rapporteur

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2023 de l'EPFLO.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355